PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 26 NOVEMBRE 2024
A 18 H 00

1– Décisions du Maire dans le cadre de ses délégations

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal avoir notifié le marché à MT2E pour les travaux préalables au Schéma Directeur de l'eau : SDAEP. Le rapport d'analyse des offres étant validé par notre bureau conseil, l'offre la plus intéressante du point de vue technico-économique étant l'offre de MT2E et après consultation des membres de la commission de l'eau.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

VALIDE la décision du Maire.

2- Organisation du marché de Noël

Monsieur le Maire expose,

A l'occasion des fêtes de fin d'année et pour participer au développement de l'attractivité de la commune de Tourtour, il est proposé un programme d'animations qui s'articulera autour de plusieurs évènements et notamment un marché de Noël.

Ce marché de Noël se situera dans le jardin Annabel et Bernard Buffet. Il se tiendra le dimanche 1er décembre.

Il sera composé de stands de commerces et associatifs.

Le nombre de stands de commerces et associatifs implanté est limité à 25 et sera adapté en fonction des mesures sanitaires en vigueur lors de l'évènement.

Il est décidé de la gratuité des emplacements afin d'encourager cet événement.

Le règlement intérieur figurant en annexe précise les modalités de fonctionnement du marché, les mesures de sécurité et sanitaires, conformément à la délibération n°3 du Conseil Municipal du 24 octobre 2023

Il est proposé au conseil municipal

- **D'APPROUVER** les modalités d'organisation et de tenue du marché de Noël dans le jardin Annabel et Bernard Buffet,
- **D'APPROUVER** le règlement intérieur en annexe
- **D'AUTORISER monsieur le Maire** à signer tous les documents afférents à ce dossier
- **D'AUTORISER monsieur le Maire** à effectuer toutes les déclarations nécessaires

Le conseil municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré adopte à l'unanimité cette délibération.

Cassandra CAMPLONG rejoint le conseil. Le quorum passe ainsi à 7

3- Règlement intérieur de la Salle Escarelle

La délibération est retirée afin de pouvoir bénéficier d'une réflexion plus complète avec le futur conseil municipal.

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 26 NOVEMBRE 2024
A 18 H 00

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu de la séance du 26 Septembre 2024

1. Décisions du Maire dans le cadre de ses délégations
2. Marché de Noël
3. Règlement intérieur Salle Escarelle
4. Décision modificative budget eau et assainissement (erreur codification)
5. Motion contre le site d'enfouissement ISDND d'Aups
6. Questions diverses : Organisation des élections municipales complémentaires
7. Informations : Agenda de décembre

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six novembre, à dix-huit heures, le conseil municipal de la commune de TOURTOUR, dûment convoqué, en date du vingt et un novembre deux mille vingt-quatre, s'est réuni en Mairie - salle du conseil municipal - en présence de **Monsieur le Maire, Fabien BRIEUGNE**, qui préside la séance du conseil municipal.

Secrétaire de séance : Brigitte BREMOND-PEREZ

Étaient présents : Brigitte BREMOND-PEREZ, Patrick GIRAUD, Christian GAGLIANO, Sébastien ZIEGLER-WERMESCHER, Cassandra CAMPLONG,

Procurations : Sandra PEREZ-PETIT à Brigitte BREMOND-PEREZ

Étaient absents excusés : Sandra PEREZ, PerrineGOMME

Le Quorum étant atteint au nombre de 6.

Approbation du procès-verbal de la séance du 26 septembre 2024

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du conseil municipal le procès-verbal de la séance du 26 septembre 2024.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve le procès-verbal de la séance du 26 septembre 2024.

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 26 NOVEMBRE 2024
A 18 H 00

4- Décision modificative budget eau et assainissement

M. le Maire expose,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu le budget 2024 de la commune,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative n°1 sur le budget principal de l'exercice 2024 afin d'ajuster les chapitres en section de fonctionnement :

Il propose d'effectuer la décision modificative suivante :

Section de fonctionnement

Chapitre 23 – 10222	+ 6 996 €

Section d'investissement

Chapitre 21 – 60612	- 6 996 €

Il sollicite donc le conseil municipal afin d'émettre un avis sur cette décision modificative.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

APPROUVE cette décision modificative telle qu'énoncée ci-dessus.

Motion contre le site d'enfouissement ISDND d'Aups :

Monsieur le Maire expose,

La société TERRA 83 projette la création d'une Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) sur la commune d'Aups dit projet Ecopôle, au lieu-dit Eau Blanche, en limite directe du territoire de la commune de Tourtour.

Les conséquences de ce projet auraient un impact environnemental, un impact sur la santé publique, un impact économique et entrainerait une diminution de la qualité de vie de notre territoire.

Nous demandons l'arrêt du projet et l'abandon de la décision de la création d'un Ecopôle sur la commune d'Aups.

Il est proposé au conseil municipal

D'APPROUVER la motion en annexe

D'AUTORISER monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier

D'AUTORISER monsieur le Maire à effectuer toutes les déclarations nécessaires

Le conseil municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré adopte à l'unanimité cette motion.

Questions diverses : Organisation des élections complémentaires les 8 et 15 décembre
Agenda de décembre

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 26 NOVEMBRE 2024
A 18 H 00

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance du conseil est levée à 19h

La secrétaire de séance : **Le Maire,**

Brigitte BREMOND-PEREZ **Fabien BRIEUGNE**